

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 JANVIER 2021

PRÉSENTS : Mme Pascale BAVOUZET, M. Valéry JANVIER, M. François RULLAUD, Mme Nadine SALLÉ, Mme Christelle DAIGURANDE, M. Sylvain SCHULER, M. Jean-Marie LAMY, Mme Anne-Marie BOIRON, M. Francis COLIN, Mme Marina PICARD-CAUSSE, M. Maxime AMBLARD, Mme Priscille VANHAY, Mme Catherine GIRAUD, Mme Nathalie JAMET et Mr Cyril JOUBERT.

SECRÉTAIRE : Mme Priscille VANHAY

Participait également : Mme PULVÉRIN Peggy

Madame La Maire propose au conseil municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour du Conseil Municipal: la demande de subvention exceptionnelle de la Fédération Française de sport automobile et la demande de participation exceptionnelle pour le RASED.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Ordre du jour modifié :

1- Approbation des PV du 17 novembre 2020

2- Nomination de la secrétaire de séance

3- Délibérations :

- Subvention exceptionnelle demandée par la FFSA
- Participation exceptionnelle au RASED
- Redevance Orange pour l'année 2019 et l'année 2020
- Enveloppe pour la formation d'un agent du personnel
- Avis sur l'étude de faisabilité du projet «École à énergie positive »
- Achat ou réparation de la chaudière pour la boulangerie
- Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2026 pour avis
- Recensement de la longueur de la voirie communale
- Autorisation de paiement du Fonds de Solidarité des Jeunes en Difficultés pour 2019 et 2020

4- Informations diverses

DÉLIBÉRATIONS :

2021-01 Objet : demande de subvention exceptionnelle de la Fédération Française de sport automobile:

La Maire fait part d'un courrier du 13 janvier émanant de Fédération Française de sport automobile. Une demande de subvention de 1000 € est demandée à la commune dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Finale 2021 », épreuve la plus importante du sport automobile et qui passera par la commune.

Après délibérations, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

Avis favorable : 14

Abstention : 1

Le versement de cette subvention de 1000 € sera budgétisé sur 2021.

2021- 02 Objet : demande de participation exceptionnelle pour le RASED (Réseau Aides Spécialisées pour les Enfants en Difficulté) :

La Maire fait part d'un courrier du 14 janvier émanant de la Maire d'Ardentes. Une demande de participation exceptionnelle de 378.00 € est demandée pour doter l'ensemble de l'équipe du RASED en matériel informatique. Ces dépenses d'investissement ne sont pas intégrées dans la convention qui nous lie au RASED.

Après délibérations, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une participation de 378.00 € qui sera budgétisée sur 2021.

2021-03 Objet : Redevance Orange pour l'année 2019 et l'année 2020 (Commune d'Arthon 36330):

La Maire fait part des fiches du patrimoine arrêté au 31/12/2018 pour 2019 et au 31/12/ 2019 pour 2020, qui permettent d'émettre le titre de redevance d'occupation du domaine public routier par Orange pour l'année 2019 (1663.56 €) et 2020 (1701.55 €)

Le Conseil Municipal accepte et charge La Maire d'établir la facturation à ORANGE CSPCF Comptabilité Fournisseurs TSA 28106 78721 ROUEN suivant les modalités requises.

2021-04 Objet : Accord pour la formation d'un agent du personnel :

La Maire présente au conseil municipal le projet de formation d'un agent du personnel.

La formation dure 3 mois et est organisée par la CCI. L'organisme FIPFFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) prend à sa charge le coût de la formation ainsi que 60 % du salaire de l'agent.

Reste à financer les 40 % du salaire de l'agent et son remplacement sur 3 mois pour le bon fonctionnement du service.

Après délibération, le Conseil Municipal **donne son accord** pour que l'agent puisse suivre cette formation et charge la Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

2021-05 Objet : Avis sur le contrat proposé par la société Crescendo pour le projet «École à énergie positive » :

La Maire PRÉSENTE au conseil municipal le projet de restructuration du groupe scolaire.

Il a été fait appel à un programiste, la société Crescendo basée à Châteauroux, pour réaliser :

- une étude de faisabilité de ce projet (8 400 € HT)
- le programme du projet de restructuration du groupe scolaire (5 250 € HT)
- le choix PI hors maître d'œuvre (4 200 € HT).

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour lancer l'étude de faisabilité proposée par l'entreprise Crescendo et charge la maire de faire toutes les démarches nécessaires et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

2021-06 Demande de subvention pour le remplacement de la chaudière à gaz de la boulangerie dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local :

La Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'aide financière à l'État dans le cadre de la DSIL et présente le projet. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'installer une pompe à chaleur en remplacement de la chaudière à gaz et charge la Maire de solliciter la subvention suivante :

DSIL (80%)	10 458. 40 €
Fonds propres (20 %)	2 614. 60 €
TOTAL :	13 073. 00 € HT
TVA	719. 01 €

Et de faire toutes les démarches nécessaires.

2021-07 Objet : Avis sur le Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021 – 2026

La Maire explique les grandes lignes du PLH et les impacts sur la commune d'Arthon. Après délibération, le Conseil municipal émet un avis favorable (1 abstention) au projet de Programme Local de l'Habitat pour la période 2021-2026, autorise la poursuite de la procédure de validation du PLH et Madame la Maire à signer tout acte à intervenir dans ce cadre.

2021-08 Objet : Décision patrimoniale : arrêt de la longueur de la voirie communale:

Un classement des voies sur le dernier mandat avait permis d'identifier 25 706 mètres de voies communales auquel il faut ajouter les 330 mètres linéaires du lotissement Le champ du pont.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le linéaire de la voirie communale à 26 036 mètres linéaires.

Objet : Autorisation de paiement du Fonds d'Aides aux Jeunes en Difficulté :

La Maire rappelle les délibérations 2019/ 05 et 2020/ 63 sur la participation de la commune au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté. Après délibération, Le Conseil Municipal autorise la Maire à payer les dépenses suivantes sur le BUDGET 2021 de la Commune compte 65 : Année 2019 : 54,29 € et Année 2020 : 54,66 €. Ces sommes seront versées au compte du Département de l'Indre.

Questions diverses :

- * Mutuelle communale : deux prestataires vont être reçus. Choix de l'assurance au prochain conseil
- * Point sur le marché : bon créneau horaire. Les producteurs étaient satisfaits des 3 marchés 2020 et retombées positives des visiteurs. Reprise le 26 mars : prévoir une réunion avant- Aménagement électrique- Animation occasionnelle pour les petits : chasse aux œufs.
- * Point CCAS : 110 colis- Réunion le 02 février
- * Récupérateurs d'eau : opération qui a eu du succès
- * Information sur la visite Balsan prévue le 28 janvier
- * Information sur la mise en place des caméras sur la commune : 2 déjà à l'école- Rdv le 04/02 avec les gendarmes
- * Urbanisme : point sur les dossiers en cours
- * Distribution des sacs-poubelle : 23/02 : Priscille et Francis- 30/02 : Cyril et Catherine

L'Ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h30.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 16 MARS 2021 à 20h

 La Maire
P. BAYOUZET

